

Point 5

✓ Pour adoption

RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES STATUTAIRES SUR LE PROCESSUS ELECTORAL

Résumé et recommandations

Sur ce point, la Commission des affaires statutaires présentera un rapport oral sur les dernières recommandations faites concernant le processus électoral, suite à la réunion de la Commission à Daejeon le 12 octobre.

L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Adopter** le rapport et les recommandations de la Commission des affaires statutaires.

Pour rappel

1. Selon les Statuts de CGLU (articles 33-38), l'Assemblée générale nomme les membres du Conseil mondial parmi les membres gouvernements locaux, après avoir pris en compte le rapport de la Commission des affaires statutaires en ce qui concerne la validité des élections qui doivent être dûment tenues dans ce but au sein de chaque région mondiale selon les Règles de procédure électorale.
2. L'Assemblée générale traite de toutes les questions mises à l'ordre du jour par le Conseil mondial.

